

**2R IMMO**

S.A.S au capital de 40 000,00 Euros  
Siège social : 2839 AV DE LA RESISTANCE  
VILLA LE CAP  
83000 TOULON  
R.C.S : 440 737 955 TOULON

---

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31/12/2007**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2007 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 76 620,00 Euros contre 8 306 365,54 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 227 587,76 Euros pour l'exercice, contre 711 386,96 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 214 371,96 Euros au 31/12/2007 contre 671 675,64 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 7 455,00 Euros au 31/12/2007 contre 31 923,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 5 760,00 Euros au 31/12/2007 contre 7 786,66 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -85 709,85 Euros, contre -3 401,93 Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à -1 902 973,54 Euros au 31/12/2007, contre -40 711,60 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -2 139 650,95 Euros contre une perte de -797 436,67 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Notre société est en procédure de sauvegarde depuis le 28 avril 2008 auprès de Maître LAURE Simon. Nous sommes à ce jour en attente du plan de remboursement qui devrait nous parvenir courant octobre 2008.

## EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

*A remplir par Monsieur REBOUL*

## ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

## PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes : Néant.

## PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes : Néant.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### Bilan :

#### *A l'actif:*

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 34 300,00 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 13 137,00 Euros, soit un montant net de 21 163,00 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 26 923,00 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 55 000,00 Euros, contre 55 000,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 728 759,63 Euros, contre 2 523 834,83 Euros pour l'exercice précédent.

#### *Au passif:*

- Les capitaux propres s'élèvent à -3 695 364,87 Euros, contre -1 555 713,92 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 4 500 287,50 Euros contre 4 161 471,75 Euros l'année précédente.

### Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 76 620,20 Euros au 31/12/2007, contre -41 936,18 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -150 967,56 Euros, contre -753 323,14 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2007 fait ressortir une perte de -2 139 650,95 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -1 595 713,92 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -3 735 364,87 Euros.

Le Conseil propose d'affecter ce résultat de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de -2 139 650,95 Euros. Il passera ainsi de -1 595 713,92 Euros, à la somme de -3 735 364,87 Euros après affectation.



### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le mandat de **JEAN CLAUDE OLLIVE**, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de nommer :

**La société B-CONSULTING**, représentée par **Gilbert BORG**, Le Bolséna, Place de la Convention, 83 390 CUERS en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

et

**La société AGALEX**, représentée par **Christophe DENIAU**, Espace Maurice, 141 Avenue Marcel Castié, 83 000 TOULON en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à TOULON  
Le 10/09/2008

**Le Président**



## **2R IMMO**

S.A.S au capital de 40 000,00 Euros  
**Siège social** : 2839 AV DE LA RESISTANCE  
VILLA LE CAP  
83000 TOULON  
**R.C.S** : 440 737 955 TOULON

-----

### **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2008**

#### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 lesquels font apparaître **une perte de -2 139 650,95 Euros**.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### ***Résolution n° 2***

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007 faisant ressortir **une perte de -2 139 650,95 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-1 595 713,92 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-3 735 364,87 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-3 735 364,87 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-2 139 650,95 Euros**. Il passera ainsi de **-1 595 713,92 Euros**, à la somme de **-3 735 364,87 Euros** après affectation.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

#### ***Résolution n° 3***

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur André REBOUL et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

#### ***Résolution n° 4***

Les mandats de **JEAN CLAUDE OLLIVE**, Commissaire aux Comptes titulaire et de **GILLES REYNIER**, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer :

**La société B-CONSULTING**, représentée par **Gilbert BORG**, Le Bolséna, Place de la Convention, 83 390 CUERS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

et

**La société AGALEX**, représentée par **Christophe DENIAU**, Espace Maurice, 141 Avenue Marcel Castié, 83 000 TOULON en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant



pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

**Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Robert', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

## **2R IMMO**

S.A.S au capital de 40 000,00 Euros  
**Siège social** : 2839 AV DE LA RESISTANCE  
VILLA LE CAP  
83000 TOULON  
**R.C.S** : 440 737 955 TOULON

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2008**

Le 30/09/2008,  
à 10 heures,

Les actionnaires de la société **2R IMMO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier simple adressé le 12/09/2008.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

JEAN CLAUDE OLLIVE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

André REBOUL préside la séance en qualité de Président de notre société.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, son rapport de gestion, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2007, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 lesquels font apparaître une perte de -2 139 650,95 Euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution n° 2**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007 faisant ressortir une perte de -2 139 650,95 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -1 595 713,92 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -3 735 364,87 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -3 735 364,87 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -2 139 650,95 Euros. Il passera ainsi de -1 595 713,92 Euros, à la somme de -3 735 364,87 Euros après affectation.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur André REBOUL et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur André REBOUL, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.



**Résolution n° 4.**

Les mandats de **JEAN CLAUDE OLLIVE**, Commissaire aux Comptes titulaire et de **GILLES REYNIER**, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer :

**La société B-CONSULTING**, représentée par **Gilbert BORG**, Le Bolséna, Place de la Convention, 83 390 CUERS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

et

**La société AGALEX**, représentée par **Christophe DENIAU**, Espace Maurice, 141 Avenue Marcel Castié, 83 000 TOULON en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013,

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Robert', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.